



HAL
open science

Master Droit public

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit public. 2009, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
hceres-02029464

HAL Id: hceres-02029464

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029464>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes

Masters – Vague D

ACADÉMIE : PARIS

Établissement : Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne

Demande n°S3100017372

Domaine : Droit et science politique

Mention : Droit public

Avis Aeres

Appréciation (A+, A, B ou C) : A

Avis global : (sur la mention et l'offre de formation)

Les objectifs de la formation sont classiques : pour les masters « recherche », il s'agit de doter les étudiants d'une vraie culture générale de droit public, propre à les préparer à exercer une fonction juridique de haut niveau, de les inciter à une démarche critique et de réflexion lors de la rédaction du mémoire de recherche. Il peut s'agir aussi d'aborder les problématiques juridiques en confrontant plusieurs ordres juridiques nationaux. Pour les masters professionnels, l'objectif est de donner aux étudiants une connaissance approfondie et une maîtrise pratique des procédures contentieuses applicables au règlement des litiges relevant du droit public et de favoriser leur insertion professionnelle. Les débouchés sont en adéquation avec les formations proposées : fonction juridique de haut niveau ou dans le domaine du contentieux administratif.

Le positionnement de la formation n'est guère discutable, il est évident que l'Université Paris 1 doit disposer de formations « recherche » et professionnelles dans le domaine du droit public général ou du droit public spécialisé. Le domaine du contentieux public est naturellement plus ouvert à Paris qu'en province et les possibilités de stages sont nettement plus étendues.

Le positionnement est plus particulier, probablement, pour la spécialité « recherche » « Droit constitutionnel et droits fondamentaux ». Le dossier justifie cette demande de création par la position particulière du droit constitutionnel à Paris 1 et la situation spécifique d'une université parisienne par rapport aux institutions politiques. Du point de vue scientifique, l'argumentaire se borne à indiquer que les multiples révisions constitutionnelles justifient à elles seules un cours spécifique. Il aurait été préférable d'insister sur la logique de cette demande au regard de la formation antérieure, de la progression du cursus et de la manière d'envisager cette nouvelle spécialité.

L'adossement à la recherche est parfaitement adapté ; les centres sur lesquels reposent les formations sont, soit spécialisés, soit transversaux (centre de droit comparé, CRDPE...). La cohérence des parcours est indéniable ; le M1 de droit public constitue le socle commun de tous les M2 de droit public, avec deux parcours « Droit public général » et « Droit public des affaires ». Les options sont diverses et une mobilité entre les différents parcours est possible. Les maquettes de M1 sont bien construites et en accord avec la suite du cursus.

L'ouverture internationale est, de manière assez surprenante, peu développée. Le master « recherche » de droit public ne bénéficie d'aucune convention de partenariat avec des universités étrangères et se contente d'insister sur les thèses en cotutelle. Le master « recherche » de droit public comparé européen précise que des discussions sont engagées avec des universités italiennes pour conclure des contrats de partenariat... On ne peut que s'étonner d'une telle situation au regard de l'intitulé de la formation.

Les responsables de la mention et des spécialités, ainsi que les équipes pédagogiques, sont de grande notoriété et réputés dans leur spécialité. Les professionnels-intervenants sont nombreux et également très réputés. Les maquettes des différentes spécialités laissent une certaine liberté à l'étudiant entre les enseignements obligatoires et les options, lui permettant ainsi de préciser son parcours et de s'orienter vers telle ou telle activité de recherche ou professionnelle.

Le contenu des enseignements est équilibré entre l'approfondissement de disciplines générales et l'approche de disciplines plus techniques... On s'interrogera seulement sur les volumes horaires (22 heures ?).



L'aspect « Formation à la recherche » est évidemment nettement plus visible dans les masters « recherche », mais la mutualisation de certains cours permet un approfondissement de la réflexion de chaque étudiant. Il est à souligner qu'une spécialité consacre un semestre à la rédaction du mémoire, aucun enseignement n'étant prévu. L'on peut estimer qu'il s'agit d'une volonté d'immerger les étudiants dans la recherche, en leur en laissant le temps. Les aspects professionnalisants sont soulignés par la forte implication des professionnels (particulièrement en contentieux public), et par la mise en situation systématique (concours de plaidoirie, examen de dossiers contentieux...). L'obligation de stage est plus classique.

Un dispositif d'évaluation des enseignements est mis en place, variable selon les spécialités de master. Il s'agit parfois d'un questionnaire anonyme rempli par les étudiants, les résultats permettant parfois au responsable de la formation d'infléchir tel ou tel aspect du diplôme ou de préciser certains points avec les enseignants.

Les flux observés sont particulièrement satisfaisants. L'effectif d'entrants en M1 « Droit public » croît, avec deux options, « Droit public général » et « Droit public des affaires », avec un taux de réussite d'environ 70 %. Après des périodes de décrue pour les effectifs de M2, la situation est stable actuellement à un niveau satisfaisant. Chaque spécialité compte maintenant entre vingt et trente étudiants, en provenance de Paris 1 ou d'autres universités parisiennes ou provinciales, parfois de l'international.

Il faut noter que la sélection est plus importante pour les masters professionnels ; une particularité existe pour le M2 « Droit public comparé européen » : les étudiants étrangers y sont pour au moins un tiers, voire la moitié des effectifs, et les candidats doivent posséder au moins deux langues étrangères. La sélection pour l'entrée en master « recherche » porte sur le cursus, les mentions obtenues, le projet professionnel ; la sélection pour l'entrée en master professionnel est plus exigeante, le nombre de candidats étant plus élevé, mais elle repose sur des critères comparables.

L'insertion professionnelle des masters « recherche » n'est pas toujours facile à identifier, mais il semble que les étudiants n'éprouvent pas de difficultés particulières à trouver un emploi assez rapidement après l'obtention de leur diplôme. Ils peuvent également continuer en thèse. Le master professionnel « Contentieux public » permet une insertion immédiate puisque les étudiants sont directement opérationnels.

Le dossier est bien présenté et insiste sur les points qui peuvent faire l'originalité du master. La justification donnée à la demande de création de la spécialité « recherche » « Droit constitutionnel et droits fondamentaux » n'est pas très convaincante.

- Points forts :
 - Une cohérence globale des maquettes.
 - Une équipe pédagogique et scientifique de grande renommée.
 - Des spécialités, en général, attentives aux demandes des professionnels.
- Points faibles :
 - L'absence totale d'enseignements de langues étrangères, y compris dans la spécialité « Droit public comparé européen », ce qui est surprenant.
 - L'absence d'ouverture internationale, aucun partenariat n'étant présenté.
 - Parfois, un peu trop d'options en M2.

Avis par spécialité)

Droit public fondamental

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A
- Points forts :
 - Le maintien de l'exposé-discussion sur un sujet de droit public général qui suppose un bon niveau de connaissances de la part de l'étudiant.
 - Une formation cohérente.
 - Une excellente équipe pédagogique.
 - Un semestre entier est consacré à la rédaction du mémoire (16 crédits), ce qui renforce la logique « recherche ».



- Points faibles :
 - Des intitulés de cours pas toujours explicites (droit public général à côté de droit constitutionnel et de droit administratif).
 - L'absence d'enseignements de langue étrangère.
- Recommandation :
 - Introduire des enseignements de langue étrangère.

Droit constitutionnel et droits fondamentaux

- Appréciation (A+, A, B ou C) : B

Cette spécialité fait l'objet d'une demande de création, la justification n'étant pas explicite dans le dossier.

- Points forts :
 - Une formation qui pourrait être originale.
 - Une équipe pédagogique indiscutable.
- Points faibles :
 - Des intitulés de cours peu clairs (gouvernance publique).
 - Des logiques pas toujours évidentes : un cours de droit constitutionnel et administratif de 24 heures plus un cours de droit constitutionnel de 36 heures et un cours de droit constitutionnel de la V^{ème} République de 36 heures encore. Il aurait été utile, surtout pour une demande de création, de donner un aperçu du contenu de ces enseignements.
 - Un intitulé de la spécialité un peu discutable : les droits fondamentaux sont les parents pauvres de la formation (un seul cours de 24 heures), même si l'on conçoit qu'ils sont abordés dans les enseignements de contentieux constitutionnel ou de droit constitutionnel comparé.
 - L'absence d'enseignements de langue étrangère.
- Recommandations :
 - Insérer des enseignements de langue étrangère.
 - Surtout, renforcer de manière plus explicite la logique « droits fondamentaux » : pourquoi ne pas proposer des enseignements de « contentieux constitutionnel des droits fondamentaux » ? Certains enseignements du M2 « Droit public comparé européen » auraient pu être mutualisés avec la formation demandée (Droit européen des libertés fondamentales, Droit constitutionnel européen). On aurait pu songer à des enseignements de philosophie du droit, ou de théorie du droit, ou encore de philosophie politique ou de science politique, compte tenu de l'orientation « recherche ».
 - Il serait utile de préciser le contenu des enseignements, qui ne sont pas parfaitement compréhensibles ou en tout cas, de préciser les périmètres (droit constitutionnel).

Droit public des affaires

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A
- Points forts :
 - Une maquette cohérente.
 - Une équipe pédagogique et scientifique renommée.
 - Un accent fort sur la recherche avec un mémoire qui représente quatorze crédits.
- Point faible :
 - L'absence d'enseignements de langue étrangère.
- Recommandations :
 - Intégrer un enseignement de langue étrangère.
 - La maquette présente des cours magistraux, pas de TD, mais des « autres » ; il serait utile de préciser qu'il s'agit probablement de séminaires pratiques.



Droit public comparé européen

- Appréciation (A+, A, B ou C) : B
- Points forts :
 - Une équipe pédagogique solide.
 - Un stage à l'étranger obligatoire pour les étudiants du régime français.
- Points faibles :
 - L'absence d'enseignements en langue étrangère, ce qui est dommage, dans la mesure où les étudiants sont sélectionnés dans cette formation au regard de leurs compétences linguistiques.
 - Des cours obligatoires sans aucune possibilité d'option.
 - Une conception restrictive du droit public : pas de cours de finances publiques, ni en droit français, ni en droit comparé.
- Recommandation :
 - Cette spécialité semble recouper quelque peu la demande portant sur la spécialité « Droit constitutionnel et droits fondamentaux » ; dans la mesure où il s'agit de deux spécialités « recherche », ne serait-il pas envisageable de les réunir avec un tronc commun (Droit constitutionnel, Droit européen) avec deux parcours, l'un plutôt orienté « Droits fondamentaux » et l'autre plutôt « Droit comparé » ? Il suffirait d'inverser la période de stage.

Droit public des affaires

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A
- Points forts :
 - Une maquette très bien équilibrée entre cours obligatoires et optionnels.
 - Une équipe pédagogique renommée.
 - Une formation réellement professionnelle.
- Points faibles :
 - L'absence d'enseignements de langue étrangère.
 - Sauf erreur, la durée du stage n'est pas précisée.
- Recommandation :
 - Intégrer un enseignement de langue étrangère.

Contentieux public

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A+
- Points forts :
 - Une maquette qui balaie tous les contentieux, alternant cours approfondis et séminaires spécialisés avec des professionnels.
 - Un stage d'une durée de trois mois.
 - Une vraie mise en situation avec une implication forte des professionnels et des exercices adaptés aux métiers envisagés.
 - Une équipe pédagogique parfaitement adaptée et renommée.
- Points faibles :
 - L'absence d'enseignements de langue étrangère.
 - Un stage et un rapport de stage insuffisamment valorisés (3 crédits).



- Recommandation :
 - Insérer un enseignement de langue étrangère.

Commentaires et recommandations)

- Insérer des enseignements de langue vivante dans l'ensemble de la formation ; cet enseignement ne figure qu'en M1 et cette situation est, non seulement contraire aux textes, mais aussi à l'esprit de certaines spécialités comme le droit public comparé européen.
- Il serait utile de mieux justifier la demande de création de la nouvelle spécialité « Droit constitutionnel et droits fondamentaux » ; la renommée de l'équipe qui la porte est déjà une justification, mais la maquette s'articule mal avec celle du droit public comparé européen. Il serait peut-être souhaitable de réfléchir à la manière de concevoir ces deux spécialités pour arriver à des parcours cohérents. Les effectifs sont à peu près stables actuellement, une offre de formation cohérente ne pourrait que soutenir cet équilibre.